

Rédaction : Lahaye Stéphanie

Liste d'émargement en pièce jointe

Ordre du jour

Validation du compte-rendu de la réunion du 16 mai 2024

- 1- Mise à jour de la composition du Conseil de la Vie Sociale
- 2- Mise à jour du contrat de séjour, livret d'accueil, règlement de fonctionnement (travail d'harmonisation en lien avec la fusion)
- 3- Travaux du Groupe de travail « Bientraitance »
- 4- Présentation du questionnaire de satisfaction
- 5- Présentation du rôle de l'ergothérapeute en EHPAD
- 6- Personne qualifiée : rappel du dispositif
- 7- Information sur le fonctionnement lié à la nouvelle organisation de la Résidence des Terre-Neuvas
- 8- Retour d'information sur les actions d'animation et les actions de l'Association Ty Mad Pempoul et Kreiz Armor
- 9- Questions diverses

A l'issue de la réunion, une visite du PASA sera organisée pour les personnes qui le souhaitent

Résumé de la séance

Début de séance : 14h00

Tour de table avec présentation des invités.

1-Validation du compte-rendu de la réunion du 16 mai 2024

Les personnes présentes valident le compte-rendu de la réunion du 16 mai 2024.

Mr le Guillard souhaiterait ajouter une précision concernant la réduction d'impôts de 25% sur la base d'un plafond de 10000€ de revenu annuel, conformément à son intervention en séance.

Une réunion s'est tenue le 13 septembre 2024, réunissant les représentants des familles de l'EHPAD, la Direction, les médecins, l'encadrement, des soignants afin d'échanger notamment sur le déroulement de la période estivale, le compte rendu de cette réunion est inséré en pièce jointe.

2-Mise à jour de la composition du Conseil de la Vie Sociale

Quelques modifications de la composition du Conseil de la Vie Sociale sont à noter :

-Mme Le Scanff représentante des familles sur la Résidence Kreiz Ar Mor remplace Mme Chaboche suite à sa démission

-Démission de Mme Muller représentante des familles de la résidence les Embruns.

Mise à jour du trombinoscope des représentants du CVS en cours.

3-Mise à jour du contrat de séjour, livret d'accueil, règlement de fonctionnement (travail d'harmonisation en lien avec la fusion)

Ces documents obligatoires ont été mis à jour, dans le cadre d'un travail d'harmonisation entre les trois établissements fusionnés. Ces documents ont été adressés en amont aux membres du CVS pour consultation.

Quelques remarques ont été soulevées par les représentants des familles.

➤ Pour le Contrat de séjour :

• Page 2 : évoquant le tuteur ou curateur, Mr Le Guillard souligne qu'il faut rajouter le référent d'habilitation familiale générale en plus de la notion de curateur et tuteur.

• Article 5 : Sur le linge fragile préciser « pas + de 30 % de laine car tous les linges sont lavés à 40 degrés ». Mme Robin, fait part de la satisfaction de recevoir les inventaires faits par la lingère et de les signer à chaque nouveau dépôt de linge.

• Article 7 soins médicaux et paramédicaux : informer que certains médicaments ne sont pas répertoriés à la pharmacie de l'hôpital et sont à la charge des familles.

• Échange entre les représentants des Familles et la direction, sur le temps imparti pour récupérer les biens personnels du défunt actuellement de trois jours, qu'ils souhaitent maintenir à cinq jours. Les représentants disent voter contre. Mme Hervé leur rappelle que le CVS a un rôle consultatif, précise que les biens personnels du résident décédé peuvent être mis en toute sécurité à la disposition de la famille dans une pièce de la résidence, cela est géré au cas par cas.

• Page 18 du règlement de fonctionnement : préciser l'hôpital (et non établissement) dispose d'une chambre mortuaire (pour ne pas laisser penser que la résidence dispose d'une chambre mortuaire)

Mr Le Guillard demande à préciser certains sigles : CANTOU, CASF

Les représentants demandent à rajouter l'autorisation de transmettre le mailing des référents familiaux aux représentants des familles du CVS (à traiter en dehors du contrat de séjour car c'est le résident qui le signe, ou à défaut c'est un document individuel de prise en charge)

Le livret d'accueil sera accessible dans chacune des résidences.

Les adresses e-mail des familles ont été mises à disposition des représentants des familles à leur demande. Une réflexion est en cours pour transmettre la mise à jour de cette liste aux représentants des familles, en lien avec les secrétaires.

4- Travaux du Groupe de travail « Bienveillance »

Présentation par Frédérique Havet, infirmière hygiéniste d'un questionnaire, des travaux issus de ce groupe visant à développer la bienveillance au quotidien.

Rappel de l'affichage de l'arbre bienveillance dans l'EHPAD, crée en 2018.

2022 : création de la commission de bienveillance de la CDU

2024 : fusion des trois sites, réinitialisation du groupe de travail bienveillance.

Le document de présentation est joint en annexe.

5-Présentation du questionnaire de satisfaction

Une révision de la trame du questionnaire de satisfaction des résidents est menée. Le résident pourra être accompagné d'un proche pour l'aider dans le renseignement du questionnaire. Plusieurs thèmes sont abordés. (Prestation du linge, l'alimentation, Présence des bénévoles, accès au culte, vie sociale, etc.). Le formulaire a été simplifié et axé sur les souhaits des résidents, il est en cours de finalisation. Il sera joint au compte rendu.

6- Présentation du rôle de l'ergothérapeute en EHPAD

Nolwenn Gelineau en poste à 50% sur la Résidence des Terre-Neuvas et 40% sur la Résidence des Embruns présente les missions de l'ergothérapeute en EHPAD. L'objectif est le maintien des activités de la vie journalière et la prévention des complications liées aux pathologies du grand âge.

Les missions des ergothérapeutes sont les suivantes:

- Autonomisation dans les activités de la vie quotidienne,
- Réadaptation de la mobilité et des transferts,
- Réadaptation des troubles cognitifs,
- Prévention et traitement des risques de chute,
- Positionnement, installation des troubles posturaux assis et allongé,
- Aides techniques,
- Assurer la formation le conseil et l'éducation,
- Participer à la démarche qualité.

Les interventions des ergothérapeutes se font sur prescription médicale. Si une famille souhaite échanger sur une problématique d'installation, elle doit se rapprocher des infirmières ou du médecin afin de faire appel à l'ergothérapeute.

Mr Le Guillard soulève la question de la formation des soignants pour les appareillages, le prestataire des lèves personnes interviendra au mois de décembre pour une formation.

Afin de mieux identifier les intervenants, les familles souhaitent que les soignants transversaux soient rajoutés aux Arbres de vie. La proposition leur sera faite. Actuellement certains soignants ne souhaitent pas apposer leur photo sur l'arbre de vie.

7-Personne qualifiée : rappel du dispositif

Les usagers peuvent faire appel à une personne qualifiée (neutre et indépendante) pour faire valoir leurs droits. Pour entrer en contact avec une personne qualifiée, il convient de prendre contact avec le Conseil Départemental ou l'ARS. Les résidents et familles peuvent consulter l'arrêté précisant le rôle et les modalités de saisine de la personne qualifiée affiché dans chacune des résidences.

8-Information sur le fonctionnement lié à la nouvelle organisation de la Résidence des Terre-Neuvas

Présentation ce jour par Mme Chesnot de la nouvelle organisation de travail pour les AS et ASH soins de jour travaillant en 12H.

Mme Chesnot informe que des réajustements d'organisation se font au fur et à mesure en discussion avec les équipes selon les besoins des résidents.

Il en ressort majoritairement un retour positif des soignants, des résidents et des familles.

A ce jour, une baisse de l'absentéisme est observée.

Les représentants des familles de la RTN confirment les points positifs évoqués par Mme Chesnot.

9-Retour d'information sur les actions d'animation et les actions de l'Association Ty Mad Pempoul et les Amis de Kreiz Armor

Nolwenn Jolibois présente les actions et les différentes animations offertes par l'association Ty Mad Pempoul fin 2024

Juin: visite du planétarium + promenade en petit train dans le centre de Paimpol

Juillet : sortie d'après-midi à la boîte de nuit La Plantation

Août: Brocante baby broc

Septembre: le forum des associations et brocante

Octobre: vente de crêpes dans les résidences (hors Bréhat)

Novembre: Médiation animale et le 24 novembre : marché de Noël

Décembre : Opération chocolat.

Un rappel est fait sur la qualité de l'accueil qui doit être fait aux bénévoles au sein des résidences.

10-Questions diverses

Les représentants des familles demandent qu'un bilan soit réalisé des actions et travaux depuis le CVS du 16 mai.

- Résidence Les Embruns

Achats de 3 laves vaisselles pour les tisaneries (remplacement).

Achat d'un lave-vaisselle pour l'accueil de jour.

Remplacement de la fontaine à eau dans la salle à manger et à l'aile 1.

Reprise d'étanchéité en toiture

Etude pour le remplacement de l'appel malade

Mise en place d'un panneau et peinture dans le SAS entre les deux portes automatiques.

- Résidence des Terre-Neuvas

Réfection de l'étanchéité en toiture et l'isolation.

Remplacement de la téléphonie (autocom) avec le remplacement de tous les téléphones

Réfection complète des deux ascenseurs (machineries et cabines).

Changement des deux portes en toiture.

Travaux du PASA (peinture, électricité, rajout de têtes incendie, pose de cloisons et portes, pose de la cuisine encastrée avec l'achat de l'électroménager).

Changement de l'escalier escamotable pour monter en toiture.
Peinture dans cinq chambres.

- Résidence Kreiz Ar Mor

Changement de deux moteurs de désenfumage en toiture

Changement d'un caisson VMC.

Remplacement du lave-vaisselle en cuisine.

Passage de la commission de sécurité(SO).

- Résidence Ty Tud Coz

Réfection de plusieurs chambres en peinture.

Changement de la téléphonie avec le remplacement de tous les téléphones.

Remise en état du sol au RDC face ascenseurs.

Actions à entreprendre

Les prochaines dates des réunions familles sont communiquées en séance :

27 Janvier 2025 : La Résidence des Embruns à 14h

28 Janvier 2025 : La Résidence de Ty Tud Coz à 14h

30 Janvier 2025 : La Résidence Kreiz Ar Mor à 14h30

31 Janvier 2025 : La Résidence Terre -Neuvas à 14h30

Une invitation sera adressée par mail aux familles accompagné d'un formulaire pour recenser en amont les questions/remarque des familles. Les soignants seront également conviés.

Prochain CVS le 27 Février 2025

Fin de la séances 17h30.

